



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°01-2021 – 7 janvier 2021

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain Gautron, Directeur Gérant



EDITO

LA BOÉTIE

En ce début d'année, je présente à nos fidèles lecteurs mes meilleurs vœux et leur propose cette réflexion d'Etienne de

La Boétie sur le pouvoir :

« Soyez résolus de ne servir plus, et vous voilà libres. Je ne veux pas que vous le poussiez ou l'ébranliez, mais seulement ne le soutenez plus, et vous le verrez, comme un grand colosse à qui on a dérobé sa base, de son poids même fondre en bas et se rompre »

*Extrait du Discours de la Servitude Volontaire d'Étienne de La Boétie, rédigé en 1549
Étienne de La Boétie*

Vous me direz, quel rapport avec nos métiers à la Sécurité sociale ? Relisez et regardez ce qu'est le pouvoir autour de vous.

Pour ma part, je pense à nos employeurs qui ont maltraité l'ensemble des agents en cette période d'épidémie mondiale.

Aucune vraie reconnaissance de notre investissement au service de la population !

Il nous faut savoir dire NON !

Que 2021 soit une année de résistance et de mobilisation !

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG

La Boétie

Page 2 : RPN Salaires

du 15 décembre 2020

Les masques tombent

Page 3 : RPN Salaires

du 15 décembre 2020

Communiqué commun

Page 4 : Aide aux

aidants

Tergiverser ou agir ?

Pages 5 à 6 : Branche

Famille

Compte-rendu du

SNFOCOS INC Branche

Famille du 15

décembre 2020

Page 6 : Retour sur

l'année 2020 en mots

clés

Page 7 :

Représentativité

FO se renforce dans les

ARS

Page 8 : Edito Yves

Veyrier du 6 janvier

2021

Pour être plus forts, il

faut être plus

nombreux

Page 9 :

Vœux

Agenda

Alain Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS



RPN SALAIRES DU 15 DÉCEMBRE 2020

LES MASQUES TOMBENT

Petit retour en arrière sur la RPN Salaires qui s'est tenue le 15 décembre dernier.

Dans [notre dernière Lettre de la Michodière](#) nous avons fait une information rapide pour dire que, sans surprise l'employeur avait ouvert et refermé aussi vite cette « négociation » annuelle obligatoire. Comme à son habitude, notre employeur annonce 0% sur la valeur du point.

Si chaque année cette annonce fait l'effet d'une gifle, cette fois le contexte tendu a provoqué un tollé dans les organisations syndicales :

- après la mascarade de négociation sur la classification et son lot de désinformation,
- après nos demandes répétées d'un renouveau du dialogue social,
- après les félicitations des pouvoirs publics au personnel de la Sécu,
- après les baisses d'effectifs,
- après une inflation non compensée par des années de non augmentation de la valeur du point,

Cette année encore la faible RMPP attribuée par les pouvoirs publics sera entièrement consacrée aux mesures individuelles à la main des organismes locaux comme le souhaite le COMEX et à aucune revalorisation du point pour une augmentation générale des salaires.

Alors qu'elle a défendu et fait la propagande de la nouvelle classification qui entérinait l'individualisation massive des rémunérations, même la CFDT a demandé une hausse de la valeur du point de 3% (!) en affirmant que **les mesures générales doivent garantir les rémunérations de l'ensemble du personnel ! Mieux vaut tard que jamais !**

Plus cohérent avec nos positions, Force Ouvrière a publié avec toutes les autres organisations syndicales un communiqué commun que vous pouvez lire ci-après.

Dans la défense du pouvoir d'achat comme de nos valeurs, 2021 demandera encore et toujours de la conviction et de la cohérence.

Eric Gautron, Secrétaire National en charge de l'Encadrement et de la Syndicalisation

RPN SALAIRES DU 15 DÉCEMBRE 2020

COMMUNIQUÉ COMMUN



Communiqué commun CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, SUD

Suite à la RPN Salaire du 15 décembre 2020

Lors de la Réunion Paritaire Nationale sur les salaires du 15 décembre 2020, les Fédérations présentes ont unanimement revendiqué l'augmentation de la valeur du point.

Les Fédérations ont mis en avant différents arguments justifiant l'urgence et la nécessité d'augmenter les salaires de tout le personnel qui chaque année voit diminuer son niveau de vie.

Depuis 2010, les salarié-e-s de la Sécurité Sociale n'ont bénéficié que d'une augmentation de la valeur du point de 0,5% en 2017. Des miettes !

Pourtant, l'investissement du personnel de la Sécurité Sociale demeure sans faille pour assurer la continuité des missions de service public dû aux assurés.

De l'argent, il y en a !

L'enveloppe de 80 millions, dédiée initialement à la classification, doit maintenant être utilisée pour l'ensemble du personnel, pour l'octroi d'une mesure collective pérenne.

La RMPP ne peut être l'alpha et l'oméga, ni une règle d'or ; fixée en amont dans une logique de comptabilité publique et pour une durée de trois ans.

Alors que le droit d'opposition a dû être utilisé pour stopper l'employeur dans sa volonté de mettre en place une classification injuste et accentuant l'individualisation des salaires, il persiste à refuser de négocier sur la base des revendications des Fédérations syndicales.

Des négociations doivent reprendre avec des moyens financiers supplémentaires pour une nouvelle classification qui offre de véritables perspectives d'évolution de carrière aux salarié-e-s.

Les Fédérations CGT, FO, CFTC, CFE-CGC ont exigé que l'UCANSS et le COMEX prennent en considération les demandes des Fédérations car l'augmentation des salaires de tous les agents est une priorité.

Les Fédérations CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, SUD, réunies en intersyndicale, décident de demander un rendez-vous au Ministère pour obtenir satisfaction sur les revendications.

C'est avec le soutien des salarié-e-s, qu'elles aboutiront.

L'intersyndicale se retrouvera début janvier 2021, pour poursuivre l'action.

Paris le 18 décembre 2020



AIDE AUX AIDANTS

TERGIVERSER OU AGIR ?

Alors que le haut degré de solidarité devrait être intégralement déployé depuis cinq ans, nous sommes toujours en train d'écouter les tergiversations de notre employeur sur la mise en place d'actions en faveur de l'aide aux aidants familiaux.

Seulement deux réunions de négociation ont eu lieu :

- [L'une le 26 novembre 2019](#)
- [L'autre le 27 février 2020](#)
- [Et notre interpellation entre temps du Comex en mai 2020](#)

C'est quoi le

Haut Degré de Solidarité ?

Le HDS est une clause que doivent intégrer les organismes complémentaires de santé ou de prévoyance (la CAPSSA pour la Sécurité sociale). Ce degré élevé de solidarité permet de financer des actions de prévention, de l'action sociale, ou encore des mesures relatives à la dépendance. Ce fond ainsi créé doit être alimenté par au moins 2% des cotisations.

Et enfin la réunion du 14 décembre dernier ([Voir notre déclaration](#)) durant laquelle nous nous sommes plaints à la fois de cette lenteur à mettre les choses en place puisque nous avons assisté peu ou prou à la même réunion qu'en février mais aussi de cette tergiversation de l'employeur à agir.

En effet, non seulement il veut restreindre ce fond à une enveloppe minimaliste, mais en plus ses propositions sont tièdes et sans valeur ajoutée, allant du simple bilan à la mise en place d'une plateforme téléphonique.

En 2021 le SNFOCOS continuera à pousser le projet qu'il a proposé à l'employeur et être moteur sur ce sujet comme il l'a toujours été.

Eric Gautron, Secrétaire National en charge de l'Encadrement et de la Syndicalisation



BRANCHE FAMILLE

COMPTE RENDU DU SNFOCOS INC BRANCHE FAMILLE DU 15 DÉCEMBRE 2020

La dernière rencontre de l'année 2020 des organisations syndicales avec le Directeur Général de la CNAF, a été consacrée à l'actualité de la branche famille dans un contexte de reconfinement.

Le SNFOCOS comme à son habitude, a été particulièrement attentif aux attentes des agents, notamment des cadres, qui remontent directement du terrain.

Le Directeur Général de la CNAF confirme les bons indicateurs de production mis en avant dans la déclaration préalable du SNFOCOS, un stock à 2.8 jours, en affirmant que cette situation se maintient même dans un contexte de flux plus important que pendant le 1^{er} confinement !

Le Directeur Général de la CNAF souligne également la continuité de l'accueil des allocataires au sein des CAF :

27 % des CAF ont maintenu un accueil sur RDV
61 % des CAF ont proposé des RDV et un accueil au flux
2% des CAF ont proposé un accueil au flux uniquement

Démonstration faite donc par le Directeur Général, de l'énorme effort fait par l'ensemble des agents de la branche dans un contexte de télétravail massif, avec toutes les difficultés techniques qui l'entravent encore.

Dans ce contexte, le SNFOCOS a réitéré auprès du DG de la CNAF la demande de valorisation salariale :

L'ensemble des agents de l'institution mérite une vraie reconnaissance passant par la valorisation des salaires, elle s'impose avec urgence !

Nouvelle Classification : Une opposition démocratique !

Si le Directeur Général de la CNAF regrette l'impossibilité de mise en œuvre de la nouvelle classification du fait de l'opposition de la majorité syndicale, Il a été précisé par "l'opposition" que ce

refus relève d'un exercice démocratique et que si 70% de la représentativité syndicale refuse cet accord, cela doit interroger l'employeur sur l'inadéquation de son projet avec les attentes des agents de l'institution !

Les principales réponses du DG de la CNAF, portent sur les points suivants :

Le télétravail :

Le Directeur Général de la CNAF reconnaît la persistance de quelques difficultés techniques, liées aux connexions (des coupures des outils et applicatifs métier).

Il déclare qu'il est d'accord, dans certaines situations, de répondre favorablement à la demande des agents pour alterner télétravail et retour sur site. Il ajoute que cela relève de la décision des directions locales.

La plateforme téléphonique :

Le dysfonctionnement relevé par le SNFOCOS est en cours de résolution en lien avec le prestataire.

Le Directeur Général de la CNAF informe également sur la mise en place d'un numéro d'appel (32-30) non surtaxé, ce qui corrige une situation anormale via à vis des allocataires.

Ressources humaines :

Le Directeur Général de la CNAF partage la préoccupation remontée par le SNFOCOS au sujet de l'accompagnement et la formation des agents qui conduisent des nouveaux dispositifs.

Il confirme la nécessité de partage des outils et démarches au sein du réseau des caisses et se montre disposé à adapter les délais de montée en charge des CTG notamment.

Réforme de l'AL :

La réforme de l'AL débute à partir de 4 janvier avec 9 CAF en avance de phase, la validation des processus de production se fera au fur et à mesure de cet avancement.

Il a été regretté l'absence d'une vraie base école de production avant le lancement.

Des inquiétudes ont été relevées au sujet des bailleurs qui perçoivent directement les montants AL et qui verront le montant se modifier plus fréquemment durant l'année.

Une anomalie est à corriger également au niveau du montant AL dans Caf.fr qui ne correspondraient pas forcément aux actualisations éventuelles, notamment pour le 1^{er} trimestre 2021.

Le renfort par des CDD n'est pas tenable face à une charge durable générée par la réforme.

L'intermédiation financière :

Sur ce sujet, le SNFOCOS attire l'attention du DG de la CNAF sur 3 points remontés du terrain :

Le SNFOCOS relève les difficultés d'articulation entre les CAF pivots et les CAF participantes : la fluidité des informations est souvent problématique. Les travailleurs sociaux de terrain, dans les CAF participantes, qui sont en lien direct avec les familles, doivent disposer d'informations rapides de la part des CAF pivots pour un meilleur accompagnement des familles.

Le SNFOCOS relève positivement le recrutement de 427 ETP supplémentaires, tous en CDI, en 2 vagues : 320 en février 2020 et 107 sur le dernier trimestre 2020.

Néanmoins, le SNFOCOS alerte que cette nouvelle activité génère aussi du travail au sein des CAF, notamment pour les travailleurs sociaux chargés de l'accompagnement des familles concernées, les ressources humaines doivent nécessairement être renforcées au niveau des caisses dites participantes.

Le SNFOCOS attire l'attention également sur le risque de surfacturation aux bénéficiaires, lié à l'intervention des avocats et notaires, qui auront à saisir des demandes d'intermédiation sur un portail institutionnel.

Les rendus de postes : engagement COG 2018-2022

Le DG de la CNAF apporte les chiffres sur la restitution des postes (CDI) :

- 200 postes en 2018
- 200 postes en 2019
- 200 postes en 2020
- 500 postes en 2021
- 600 postes en 2022
- 400 postes CDD sur la période COG

Nous ne manquerons pas de vous informer dès la réception des réponses à toutes nos questions transmises dans notre déclaration préalable ([cf. LM du 10 décembre](#)).

La Délégation du SNFOCOS : Driss CHERIFI, Christophe Rabot, Thierry Faivre

RETOUR SUR 2020 EN MOTS CLÉS





REPRÉSENTATIVITÉ

FO SE RENFORCE DANS LES ARS

Les élections professionnelles dans les Agences régionales de santé (ARS) se sont déroulées fin novembre. Du côté du personnel sous convention collective (droit privé), FO finit deuxième, avec près de 30% des voix. Pour les agents de droit public, FO arrive en tête dans

quatre régions et gagne la troisième place en nombre de sièges.

Les élections professionnelles dans les dix-huit Agences régionales de santé (ARS) se sont déroulées du 20 au 26 novembre 2020 par vote électronique. L'objectif était d'élire les comités d'agence et des conditions de travail (CACT), nouvelle instance unique qui remplace, dans chaque ARS, les comités d'agence (CA), les CHSCT et les DP.

Les ARS, établissements publics créés en 2010, sont chargées de définir et de mettre en œuvre la politique de santé en région. Le syndicat national des personnels des affaires sanitaires et sociales SNPASS-FO défend les intérêts des fonctionnaires et des contractuels de droit public, qui représentent 80% des effectifs. Les salariés de droit privé – les 20% restants – essentiellement issus de l'Assurance maladie, sont représentés par le SNFOCOS (cadres) et la FEC-FO (employés).

Dans le premier collège - fonctionnaires et contractuels de droit public - le SNPASS-FO remporte 19.95% des voix et gagne une place pour devenir la troisième organisation syndicale en nombre de sièges, derrière l'Unsa et la CFDT.

On arrive en tête dans des endroits où FO n'existait pas auparavant. On a gagné 2,11 points au niveau national et on est passés devant la CGT en termes de sièges, pour nous c'est énorme, se félicite Juan Navarro, secrétaire général du SNPASS-FO.

FO a gagné 6 points en 10 ans dans le public

Le syndicat décroche la première place dans quatre ARS : en Guyane (44.07% des voix et 3 sièges), en Guadeloupe (36.51% des voix et 3 sièges), en Ile-de-France (38.28% des voix et 5 sièges) et en Nouvelle-Aquitaine (31.62% des voix et 4 sièges).

Quant aux nouvelles implantations, outre la Guadeloupe et la Guyane, elles concernent Mayotte (12,98% des voix et 1 siège) et les Pays-de-Loire (23,16% des voix et 2

sièges). Le SNPASS progresse également de 4,5 points en Occitanie (29,18% des voix et 3 sièges) et retrouve un siège en Centre-Val-de-Loire (13,39% des voix).

Le SNPASS-FO est désormais présent dans 15 des 18 ARS, avec 155 élus. Au total, le syndicat détient 29 sièges sur l'ensemble des ARS ainsi que 2 sièges au comité national de concertation des ARS pour le collège public. Depuis la création des ARS, le SNPASS-FO est en progression constante et a gagné six points, se réjouit Juan Navarro, qui y voit le fruit du travail de terrain et de la cohérence des revendications pour défendre les agents, à commencer par le respect des statuts.

Une marque de reconnaissance pour le travail accompli

Dans le deuxième collège (salariés sous convention collective), FO arrive en deuxième position avec 29.87% des suffrages exprimés et remporte 14 des 51 sièges à pourvoir. On a perdu de peu la première place, explique José Robinot, délégué régional du SNFOCOS, en charge des ARS.

FO est très bien implanté dans l'Est et le Sud de la France, avec 74% des voix dans le Grand Est, 56% en Auvergne-Rhône-Alpes, 46% en Bourgogne, 82% en PACA. En Occitanie, où deux sous-collèges étaient maintenus, FO remporte 50% des voix chez les employés et 62% chez les cadres. En revanche, les résultats sont moins bons en Bretagne (15%), en Île-de-France (14%) et dans les Hauts-de-France (27%). Et FO n'a pas pu présenter de candidats partout.

Ce sont des résultats porteurs d'espoir, estime José Robinot. Ils nous encouragent à repartir de l'avant là où nous ne sommes pas assez bien implantés. Et en ce qui concerne nos résultats, là où nous sommes bien implantés, ils constituent une marque de reconnaissance pour le travail accompli ces dernières années.

[CLARISSE JOSSELINE, Journaliste à L'inFO militante](#)

EDITO YVES VEYRIER DU 6 JANVIER 2021

POUR ÊTRE PLUS FORTS, IL FAUT ÊTRE PLUS NOMBREUX



L'éditorial d'Yves Veyrier

Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

FO

POUR ÊTRE FORTS, IL FAUT ÊTRE PLUS NOMBREUX

Ces premiers jours de janvier sont ceux des vœux que l'on s'échange. Ceux de bonne santé sont particulièrement bienvenus en ce début 2021, alors que nous attendons tous, avec impatience, d'être débarrassés de ce virus Covid-19 quelle qu'en soit la variante. La vaccination est porteuse d'espoir. À partir du moment où, à l'image de tous les vaccins précédents, traitements et médicaments, le ou les vaccins disponibles sont homologués par les autorités compétentes, la campagne de vaccination – qui, après l'épisode des masques, puis des tests, a mal démarré – doit être très nettement accélérée afin de protéger au plus vite le plus grand nombre.

Beaucoup interrogent sur la crise économique et sociale à suivre. Elle est malheureusement déjà là. Certes, les mesures d'urgence, en particulier l'activité partielle pour laquelle on a dû batailler pour maintenir jusqu'ici le niveau d'indemnisation des salariés, ont évité le pire, mais, malgré les centaines de milliards d'aides publiques, le chômage et la précarité atteignent des niveaux sans précédent, et de nombreux salariés et ménages tombent dans la pauvreté. Nous assistons à trop d'effets d'aubaine ou d'accélération de restructurations faute de contreparties exigées de la part des entreprises. Ces derniers jours encore ont vu le cortège des suppressions d'emplois s'allonger. Aucun secteur n'est épargné, des banques à l'industrie, en passant par les services, la culture, le tourisme et les petites entreprises touchées par l'arrêt de l'activité.

Parce que nous sommes militants, engagés pour la justice sociale, déterminés, ne cédon pas au pessimisme, à la fatalité. Au quotidien, nous faisons en sorte d'être présents à chaque fois qu'un salarié, un adhérent, un syndicat nous sollicite pour un appui, une intervention. Sur les grands dossiers, la confédé-

ration FO a été, dans son rôle syndical, déterminante – de celui des retraites (dont nous avons empêché jusqu'alors le retour) à l'Assurance chômage (où les gouvernements ont été contraints de reporter l'application de la réforme), à la négociation collective et la pratique contractuelle où nous avons pu négocier et conclure deux accords nationaux Interprofessionnels sur le télétravail et la santé au travail.

Nous ne fléchirons pas sur la défense des libertés individuelles et collectives, dont les libertés syndicales. Dès le départ, nous avons alerté contre les dispositions les mettant en cause, contenues notamment dans la loi de sécurité globale, et nous sommes allés, dans les derniers jours de 2020, au Conseil d'État contester les décrets sur la sécurité Intérieure qui introduisent le fichage syndical!

Face à l'antienne qui revient sur le coût à payer de la crise pour justifier le retour de la réforme des retraites et les réductions de moyens du service public comme les contraintes sur les salaires (Smic augmenté *a minima* et point d'indice de la fonction publique gelé), la seule ré-

ponse est et sera syndicale, collective. Nous l'avons dit, nous ne laisserons pas chacun se débattre seul. Le moment venu, une mobilisation Interprofessionnelle sera sans doute nécessaire.

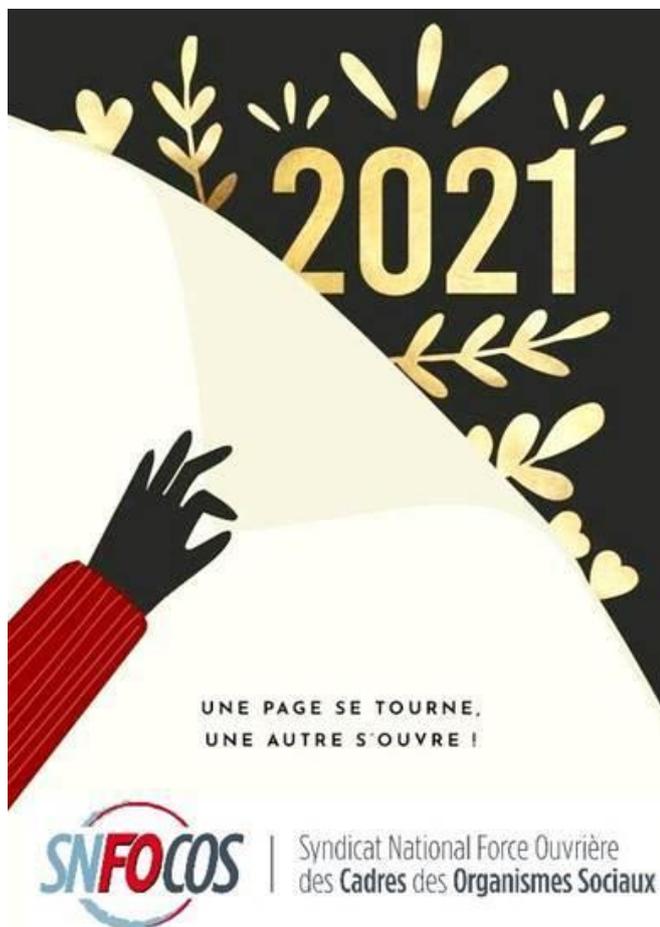
Pour être plus forts, il nous faut être nombreux, plus nombreux! L'heure doit être celle du syndicat, de la reprise des cartes, des adhésions. Tous nos efforts doivent y être consacrés.

Ce trimestre auront lieu les élections TPE. Chacune et chacun d'entre nous, adhérent, nous devons nous mobiliser. Faire voter autour de soi, celui, celle que l'on connaît, salarié d'une TPE. Un cahier des votants a été créé pour chaque adhérent. Il sera bientôt disponible pour vous y aider sous forme d'une application.

*L'heure doit être
celle du syndicat,
de la reprise des cartes,
des adhésions.
Tous nos efforts doivent
y être consacrés.*

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Mercredi 6 Janvier 2021



Cher-e-s Camarades,

Je vous adresse pour 2021 mes vœux les meilleurs pour cette année qui s'ouvre.

Des vœux de réalisation personnelle et professionnelle, les deux faces d'une vie heureuse.

Des vœux pour votre action syndicale, qu'elle porte tous les fruits escomptés et participe au bien commun.

Bonne Année !

Alain GAUTRON, Secrétaire Général

NOS PARTENAIRES

AGENDA

11 janvier 2021

Commission des fonds de solidarité

12 janvier 2021

Réunion de concertation programme de négociations 2021

13 janvier 2021

Bureau National du SNFOCOS

14 janvier 2021

INC UCANSS

20 janvier 2021

RPN Convention collective des PC



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)